

Le 11 mars 2023

**Objet : opération groupée ADP – Fenêtres à double vitrage**

Madame,  
Monsieur,

Par notre courrier adressé le 21 janvier, nous vous informions de la teneur de notre réunion du 19 janvier avec Monsieur Grégoire de Lasteyrie, Maire de Palaiseau ; cela du fait que notre dossier n'avait pas été présenté par ADP à la CCAR (Commission Consultative d'Aide aux Riverains) du 25 novembre 2022.

Il y avait été décidé de provoquer une réunion en visioconférence Mairie/ ADP/ conseil syndical et ACM. Ceci bien sûr afin de mettre « cartes sur table » en établissant clairement les « exigences » d'ADP et les éventuels points de blocage afin de faire aboutir rapidement le dossier.

Cette réunion au siège d'ADP (Orly) s'est tenue le 21 février en présence de :

- Groupe ADP : M. Richard Fiand, responsable financier Ingénierie, Construction et IT, Mme Valérie Brisson, référente Etudes et Projets, grands comptes, M. Eric Bourget, responsable technique Etudes et Projets.
- Mairie de Palaiseau : Mme Déborah Raspaud, responsable Développement urbain, Mme Nathalie Monblanc, service Hygiène et sécurité
- Résidence Les Eaux Vives : Mme Marie-France Curial, M. Marc Berthet, M. Roger Ferret, membres du conseil syndical,  
M. Philippe Tempere – Syndic ACM Gestion.

- D'entrée, M. Fiand a déclaré que notre dossier devait aboutir au plus vite...

Il a précisé que la CCAR devrait se réunir entre mi- et fin mai 2023. En conséquence, le dossier complet devra être transmis par ACM à ADP pour fin avril au plus tard.

- Mme Brisson a réitéré auprès de M. Tempere sa demande d'un devis d'AMO.

*[L'AGE du 14 novembre 2022 (résolution 11) avait validé cette « mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage complétée par une mission d'acousticien pour les travaux d'insonorisation », pour un montant compris entre 18 000 et 22 000 € HT.]*

M. Tempere a confirmé qu'il a sollicité depuis plusieurs mois des AMO, mais qu'ils sont réticents à l'égard d'ADP et n'ont pas voulu communiquer un devis d'honoraires avant de connaître le montant total des travaux (montant qui ne peut être fourni à ce stade du dossier).

M. Fiand et Mme Brisson affirmant que l'AMO peut tout à fait proposer un devis sans connaître le montant total des travaux, il est convenu que M. Tempere va recontacter le cabinet TPF.

• **Nouvel appel d'offres et devis -**

Sans que les représentants d'ADP n'expriment de désaccord, M. Tempere expose le processus en cours, déjà validé par le conseil syndical :

- Après avoir remanié le CCTP du maître d'œuvre de conception, le cabinet Techmo a lancé un nouvel appel d'offres afin de réduire les coûts jugés trop importants. Les entreprises consultées : MPP NORBA / LORILLARD / AFD (nouveau).

- Le choix final sera arrêté à la mi-mars par Techmo et M. Tempere, en fonction du moins disant et, bien sûr, de la conformité aux normes acoustiques et techniques exigées par ADP. Le résultat sera communiqué à ADP avec le devis sur papier à entête de l'entreprise choisie avant fin mars.

- Un devis sera établi par l'entreprise choisie pour chacun des copropriétaires ayant exprimé sa volonté de participer à l'opération groupée.
- ***Pour ce faire, RV sera pris à compter du 15 mars auprès de chacun d'entre eux.*** Afin de faciliter ce processus, quelques membres du conseil syndical se chargeront de cette prise de RV, puis de la remise du devis établi par l'entreprise.
- Chacun des copropriétaires devra alors (*dans les meilleurs délais*) le signer pour accord, sous réserve de l'acceptation par la CCAR.
  
- Il est par ailleurs bien précisé, en rappel des résolutions a minima validées par l'AGE, que notamment l'isolation des volets roulants devra être acceptée par les copropriétaires.
- Ces devis prendront en compte les éventuelles options demandées par les copropriétaires et dont le coût viendra s'ajouter à leur reste à charge.

Tous les devis ainsi établis seront adressés par ACM à ADP fin avril au plus tard, ainsi que leur récapitulatif.

Nous ne manquerons pas de continuer de vous tenir informés des étapes de ce processus.

Bien cordialement,

*pour le conseil syndical,*  
Marie-France Curial